

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

TO,RM/mk

Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et Commission du Développement durable

Procès-verbal de la réunion du 16 juin 2010

ORDRE DU JOUR :

Visite d'une entreprise de productions maraîchères au *Neien Duderhaff*

*

Présents : M. Félix Braz remplaçant M. Henri Kox, M. Lucien Clement, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, M. Claude Haagen, M. Roger Negri, M. Ben Scheuer, M. Carlo Wagner, M. Raymond Weydert, membres de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

M. Lucien Clement, M. Fernand Diederich remplaçant Mme Lydia Mutsch, M. Roger Negri, M. Ben Scheuer, membres de la Commission du Développement durable

M. Lucien Binsfeld, Mme Susi Binsfeld, M. Claude Kirsch, M. Niki Kirsch, Mme Josée Kirsch, M. Stephan Koob, M. Marc Thiltgen, Mme Josianne Walentiny, de la Fédération horticole luxembourgeoise

Mme Francine Cocard, M. Maurice Molitor, M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Fernand Boden, M. Jean Colombero, M. Fernand Etgen, membres de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

M. François Bausch, M. Eugène Berger, M. Fernand Boden, Mme Anne Brasseur, M. Fernand Etgen, Mme Marie-Josée Frank, M. Camille Gira, M. Paul Helminger, M. André Hoffmann, M. Marcel Oberweis, M. Marc Spautz, membres de la Commission du Développement durable

*

Présidence : M. Roger Negri, Président de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Visite d'une entreprise de productions maraîchères au Neien Duderhaff

Après quelques mots de bienvenue, le président d'honneur de la Fédération horticole luxembourgeoise présente son entreprise spécialisée dans la production maraîchère.¹

L'orateur, qui regrette que seulement une partie infime de la consommation luxembourgeoise en légumes et épices est satisfaite par une production autochtone,² profite également de l'occasion pour placer certains messages politiques en évoquant par exemple la difficulté pour les entreprises horticoles de trouver une main-d'œuvre indigène qualifiée et fiable, le manque d'intérêt de la jeune génération pour ce métier ou bien le coût supplémentaire que représentera pour son entreprise la tranche indiciaire susceptible d'échoir pour le mois de juillet.³

Le succès de son entreprise au Luxembourg est en partie dû au fait qu'elle mise sur le contact direct avec le consommateur,⁴ à son offre très vaste en variétés de légumes et épices ainsi qu'à sa capacité de s'adapter rapidement aux modes culinaires changeantes.

Une visite guidée des cultures en plein air de l'exploitation suit l'exposé introductif. Les terres exploitées à ciel ouvert représentent quelque quatre hectares de la surface totale de l'entreprise qui s'appuie également sur 3.000 m² de surface cultivée sous serres, chauffées par bois. La forme d'agriculture pratiquée est qualifiée d'intégrée en réduisant au maximum possible le recours à des produits chimiques. Ainsi, la lutte contre les mauvaises herbes se réalise de manière mécanique et la lutte contre les parasites met à contribution des insectes utiles. Le tour des cultures se clôture par un passage des serres avec des explications afférentes.

La visite se termine par un bref échange de vues qui permet entre autres d'évoquer le projet de l'implantation d'une zone horticole⁵ et aux membres des deux commissions parlementaires de prononcer leurs remerciements d'avoir obtenu cet aperçu instructif d'une facette peu connue du monde agricole luxembourgeois.

Luxembourg, le 29 juillet 2010

Le Secrétaire,
Timon Oesch

Le Président de la Commission de
l'Agriculture, de la Viticulture et du
Développement rural,
Roger Negri

Le Vice-Président de la Commission du
Développement durable,
Camille Gira

¹ Il s'agit d'une entreprise familiale transplantée hors du périmètre de construction, exploitée dans la quatrième génération et d'une surface de quelque 5 hectares. Elle est la plus grande exploitation du pays dédiée exclusivement à la culture maraîchère.

² Un chiffre de 1% est cité. L'orateur estime que 40% de la consommation pourrait être produite au pays.

³ L'ordre de grandeur indiqué est de 700 euros par mois.

⁴ 80% de la production est vendue au détail (aux marchés de la capitale surtout), 20% aux grossistes.

⁵ Voir la réponse du 4 août 2008 à la dernière question parlementaire à ce sujet (n° 2666 du 3 juillet 2008).